

LA FORMATION sur mesure



www.cnam.fr

le cnam

Certificat de compétence - CC16400A Guide-conférencier

Publics visés/conditions d'accès

Ce certificat s'adresse aux candidats :

- titulaires d'un diplôme conférant le grade de master (bac+5 minimum) en histoire, histoire de l'art, histoire des sciences et des techniques, médiation culturelle, politiques culturelles, valorisation des patrimoines ;
- ayant un projet professionnel tourné vers le guidage culturel ou touristique, ou la médiation des patrimoines ;
- justifiant d'un niveau de langue étrangère (niveau minimal requis : B2)

Objectifs de la formation

Le certificat permet aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau minimum bac+5 d'accéder à la carte professionnelle de guide-conférencier tel que le prévoit l'arrêté du 9 novembre 2011. Il permet d'enrichir la formation des candidats sur les plans théorique et pratique, notamment en méthodologie et vis-à-vis de la connaissance des secteurs touristique et culturel. Le certificat offre la possibilité d'enrichir l'expérience professionnelle des candidats par le biais d'un stage ou d'un projet tuteuré, et permet ainsi l'obtention du certificat et de la carte professionnelle de guide-conférencier

Compétences visées

- Comprendre l'écosystème institutionnel du secteur touristique et de la culture, ainsi que les cadres législatifs et administratifs de la profession de guide-conférencier ;
- Savoir mobiliser les outils numériques et les outils de communication ;
- Maîtriser la lecture et l'interprétation d'œuvres, d'objets culturels et de paysages ;
- Savoir adapter une visite guidée à un public et à un environnement particulier (gestion d'un groupe et utilisation d'outils et de techniques d'animation) ;
- Maîtriser les techniques d'expression orale, corporelle et la prise de parole en public ;
- Acquérir le vocabulaire relatif à la culture et aux patrimoines en anglais.

Modalités et temporalité de la formation

- La formation est déployée en cours du soir (HTT) et en hybride (*) de fin septembre à fin juin .
- Les cours ont lieu au Cnam de Paris les mercredis et jeudis soirs de 17h30 à 21h.
- Contrôle continu, examen final et réalisation d'un projet tuteuré.
- La formation se valide en un an.

(*) La modalité hybride définit une formation dont une partie des séances est prévue soit en présentiel, soit en distanciel.

Date limite de dépôt des candidatures

Le 20 avril 2025 à 23h59

Tarifs

- Package individuel : 2 243 € (sous réserve de validation)
- Tiers payeur (financé par un organisme): 3 450 € (sous réserve de validation)

Perspectives professionnelles

- Guide-conférencier
- Médiateur culturel
- animateur des patrimoines ou du territoire

Procédures d'admission

La sélection des candidatures (limitées à 29 par promotion) se fait sur dossier(adossé à un entretien téléphonique, si nécessaire). L'évaluation de la candidature de la part du jury porte sur :

- l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ;
- l'adéquation et la capacité argumentative du projet professionnel du candidat avec les objectifs du certificat.

À Paris, le dossier de candidature pourra être déposé complété et accompagné des pièces justificatives sur [démarches numériques à partir du 1 mars 2026 jusqu'au mercredi 20 avril 2026 à 23h59.](#)

Dossier de candidature

L'admission au certificat de compétence se fait sur dossier. Celui-ci doit comporter les éléments suivants :

- scan du plus haut diplôme obtenu permettant la candidature (pour les diplômes étrangers hors UE, présentation d'un ENIC-NARIC) ;
- programme (plaquette comportant les contenus pédagogiques) de la formation correspondant au diplôme transmis ;
- Preuve officielle d'un niveau de langue vivante autre que le français, de niveau B2 minimum.
- Niveau de français B2 minimum
- scan d'une pièce d'identité officielle ;
- scan d'une photo d'identité ;
- curriculum vitae ;
- lettre de motivation dans laquelle le candidat peut apporter des informations complémentaires par rapport à son parcours, expliciter les motivations de ce choix de formation et indiquer précisément son projet professionnel.

Votre dossier de candidature pourra être déposé sur [demarches-simplifiees.fr](#) jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 23h59 (lien disponible sur le site et la plaquette à partir du 3 mars 2025).

La décision prise par la commission pédagogique relative à votre candidature vous sera annoncée courant mai 2025. Le candidat reçu sera enfin orienté vers le service concerné afin de donner suite au processus d'inscription.

La validation du certificat implique :

- *contrôle continu, examen final et réalisation d'un projet tuteuré ou d'un mémoire professionnel (sur la base d'un stage de 12 semaines, d'une expérience professionnelle en cours de formation ou passée de minimum 3 ans) ;*
- *moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement ;*
- *note supérieure ou égale à 10/20 au mémoire professionnel ou au projet tuteuré.*

Optionnel

Dans le cadre de la VES par jurisprudence, la validation automatique de l'USEC 1J est réalisée uniquement à la rentrée. Elle pourra être accordée sur présentation d'un scan de l'un des justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité mentionnant la nationalité au titre de laquelle la langue maternelle souhaite être validée ;
- Un diplôme de niveau bac+3 obtenu à l'étranger dans une autre langue que le français ;
- Un diplôme en langue de niveau bac+3 obtenu dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Union européenne ;
- Une attestation LSF niveau C1 ;
- Une notification d'admission au CAPES en anglais ou dans une autre langue vivante.

Programme du certificat de compétence Guide-conférencier			
Code UE	Intitulé de l'UE	Crédits	
USEC65	Tourisme en transition : connaissance du secteur et gestion de l'activité professionnelle	6	
USEC1J	Anglais (*)	6	
USEC20	Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	10	
Intitulé de l'UA			
UAEC09	Projet tuteuré	12	
TOTAL		34	

Pour plus d'informations, merci de scanner le QR code



Depuis décembre 2021, le Cnam est certifié Qualiopi pour l'ensemble des entités de formation de l'établissement public, et pour les quatre types d'actions couvertes par cette certification :

le cnam



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Aider les auditeurs en situation de handicap :
handi.cnam.fr

territoires.cnam.fr

Contact

certificats.tourisme@lecnam.net

Un accueil du public est possible uniquement sur rendez-vous.